

LES RETRAITES UN CHOIX DE SOCIÉTÉ !

Le rapport Delevoye présenté en juillet 2019 propose une réforme sans précédent du système actuel des retraites organisant une baisse générale du niveau des pensions.

“Puisqu’on vit longtemps, on doit travailler plus longtemps.” Et bien non ! Tordons le cou à ce slogan et portons collectivement un tout autre projet de société !

C’EST BEAUCOUP DEMANDER ?

UNE VRAIE AMBITION POUR TOUTES ET TOUS !

1946 : le Conseil National de la Résistance généralise à tous-tes les salarié-es le principe de répartition et de solidarité entre les générations par un **système de protection sociale**.

RETRAITE

FAMILLE

MALADIE

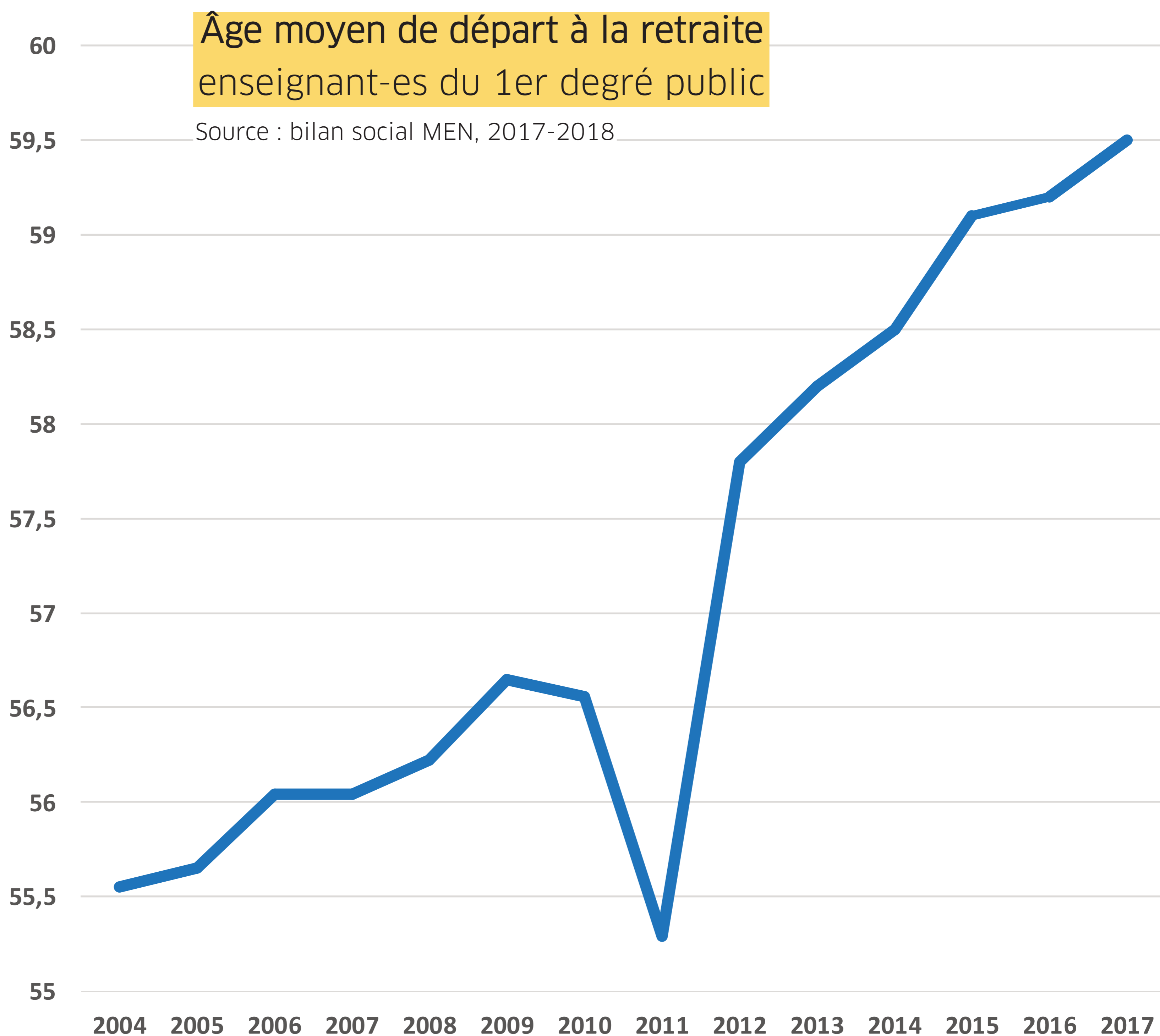
**ACCIDENT
DU TRAVAIL**

Les employeur-euses et les salarié-es actuel-les financent les pensions des retraité-es.

La pension vise à garantir *“des conditions matérielles d’existence en rapport avec la dignité de sa fonction”*. (Code des pensions)

DES ACQUIS À DÉFENDRE !

DES RÉFORMES QUI ALLONGENT LES CARRIÈRES



Note de lecture

Le creux de 2011 correspond à un pic de départs précoces lié à la disparition du dispositif de départ anticipé pour les mères de 3 enfants.

2003, 2010, 2014 : ces réformes successives ont pour conséquences l'allongement de la durée d'assurance, la mise à mal des droits liés aux enfants, le recul des bornes d'âge et la création d'un système de décote.

DES RÉFORMES INJUSTES !

LE RÉGIME PAR POINTS

Aujourd'hui

Traitement
indiciaire brut

6 derniers mois
hors primes et indemnités

X

Taux de
pension

75% max

X

Décote
OU
surcote

=

Pension
annuelle
brute

Chaque mois durant la vie active

Salaire et
indemnités

X

Taux de
cotisation

25,31%
(salarié-e et employeur)

Montant
transformé
en points

Valeur d'achat du point
en 2025 = 10€

Fin du calcul
sur les 6
derniers mois

Demain

À la liquidation de la pension

Total des
points

Points acquis sur
l'ensemble de la carrière

X

Valeur de
service

Valeur de service du point
en 2025 = 0,55€

=

Pension
annuelle
brute

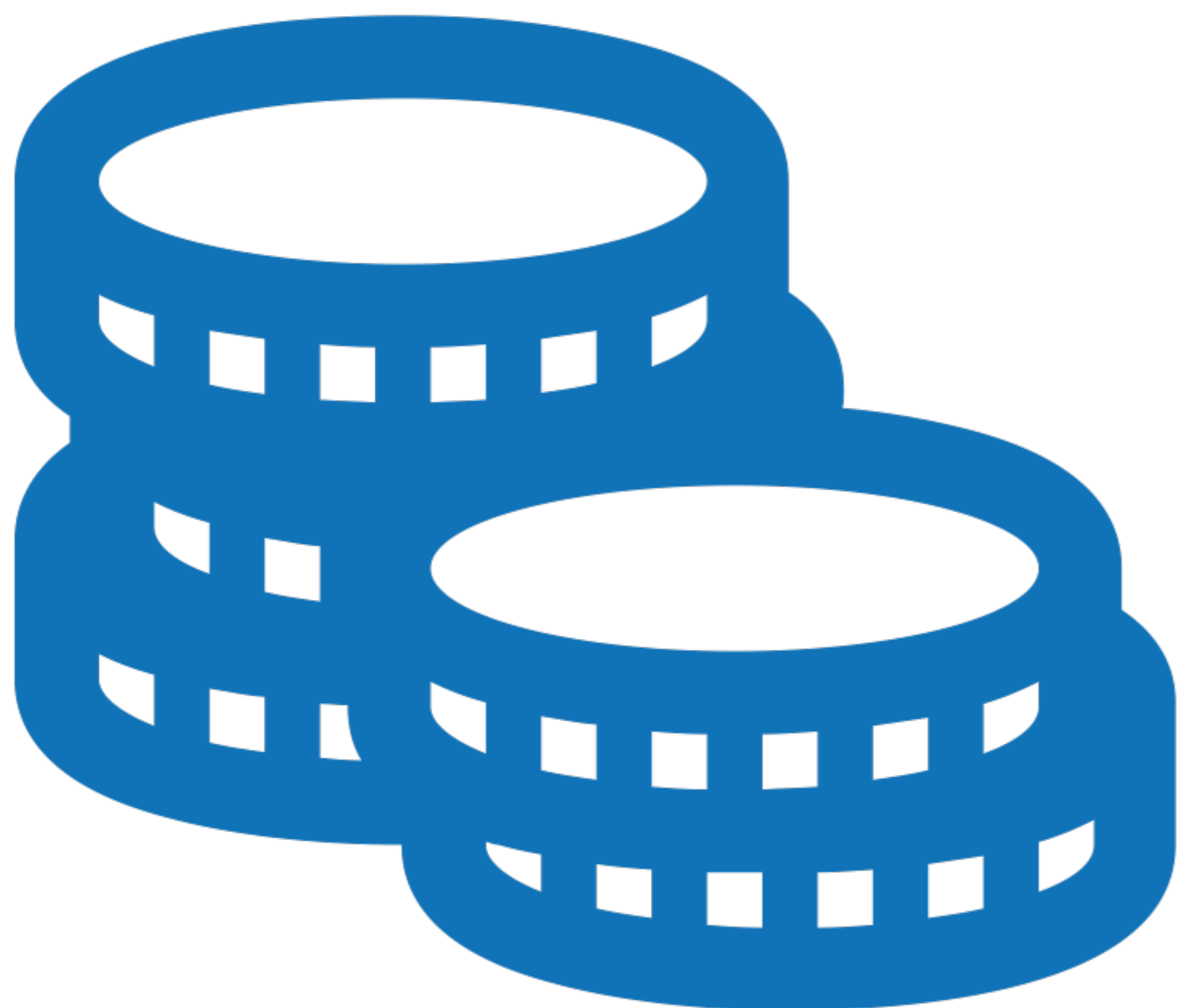
Avec la fin de la prise en compte
des 6 derniers mois,
les PE perdant-es :

- ✘ parce que les salaires sont faibles en début de carrière,
- ✘ parce que les indemnités sont insignifiantes.



BAISSE DES PENSIONS !

UN FINANCEMENT CONSTANT



Montant alloué aux
pensions
=
14% du PIB maximum

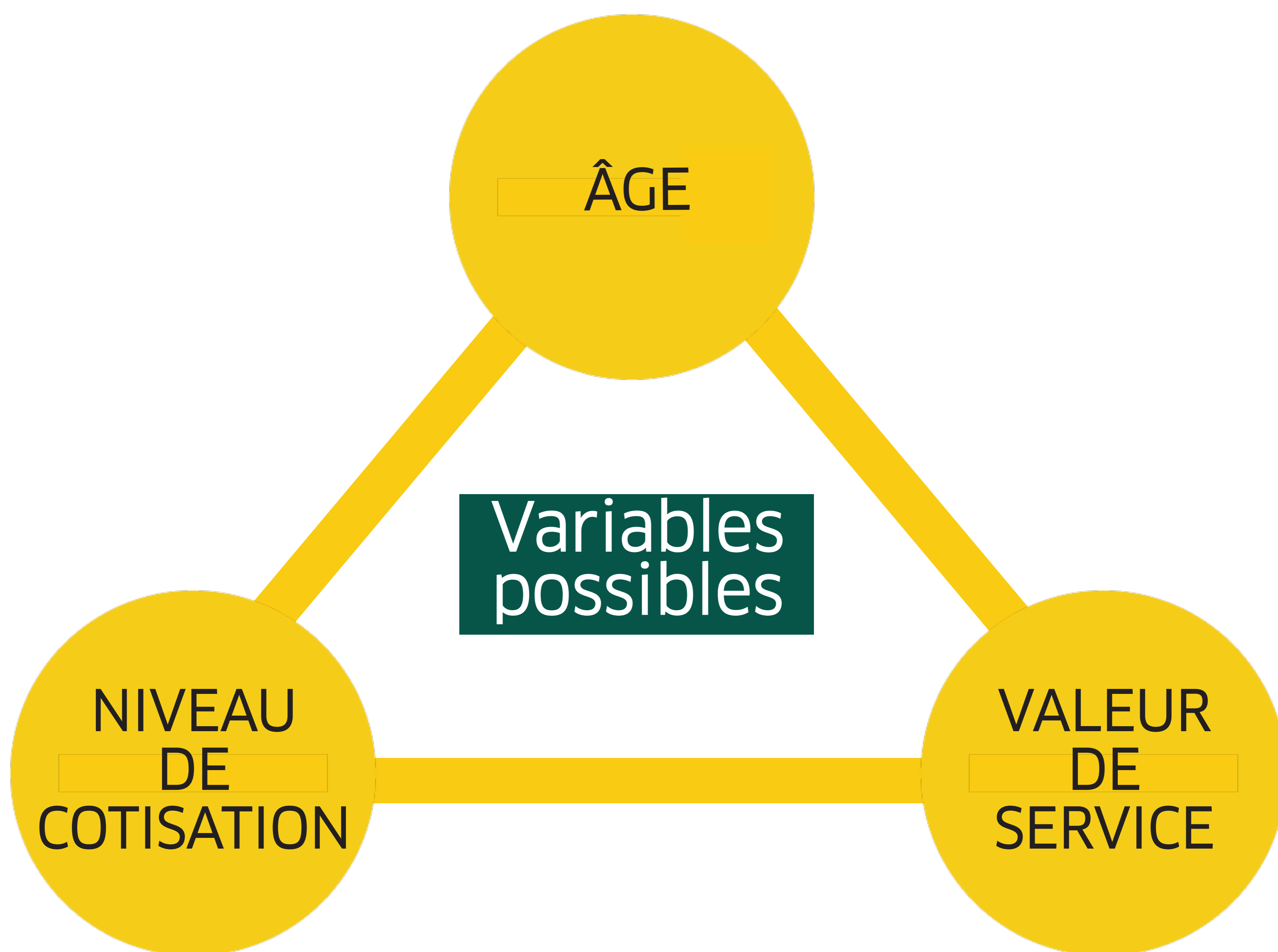


Nombre
de retraité-es
en hausse

Avec un budget bloqué à moins de 14% du PIB et une augmentation de nombre de retraité-es en raison d'une espérance de vie plus longue, ce serait au final une baisse de toutes les pensions.

DANGER SUR LES PENSIONS !

UN SYSTÈME PAR PILOTAGE AUTOMATIQUE

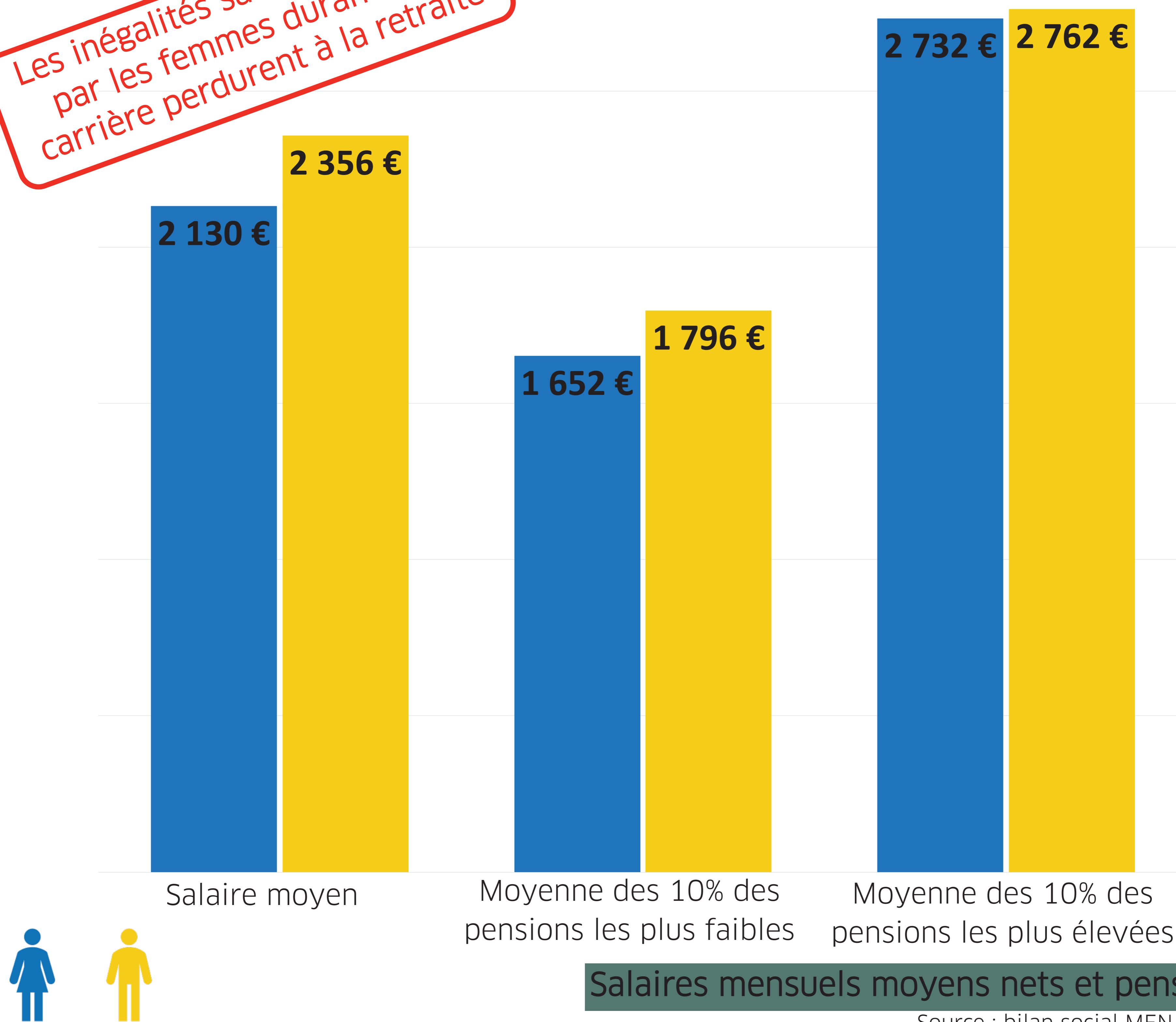


Pour que le système reste à l'équilibre, un conseil d'administration, sous tutelle de l'État, ferait évoluer ces paramètres.

FIN DU DÉBAT DE SOCIÉTÉ !

DES INÉGALITÉS FEMMES / HOMMES TOUTE LA VIE !

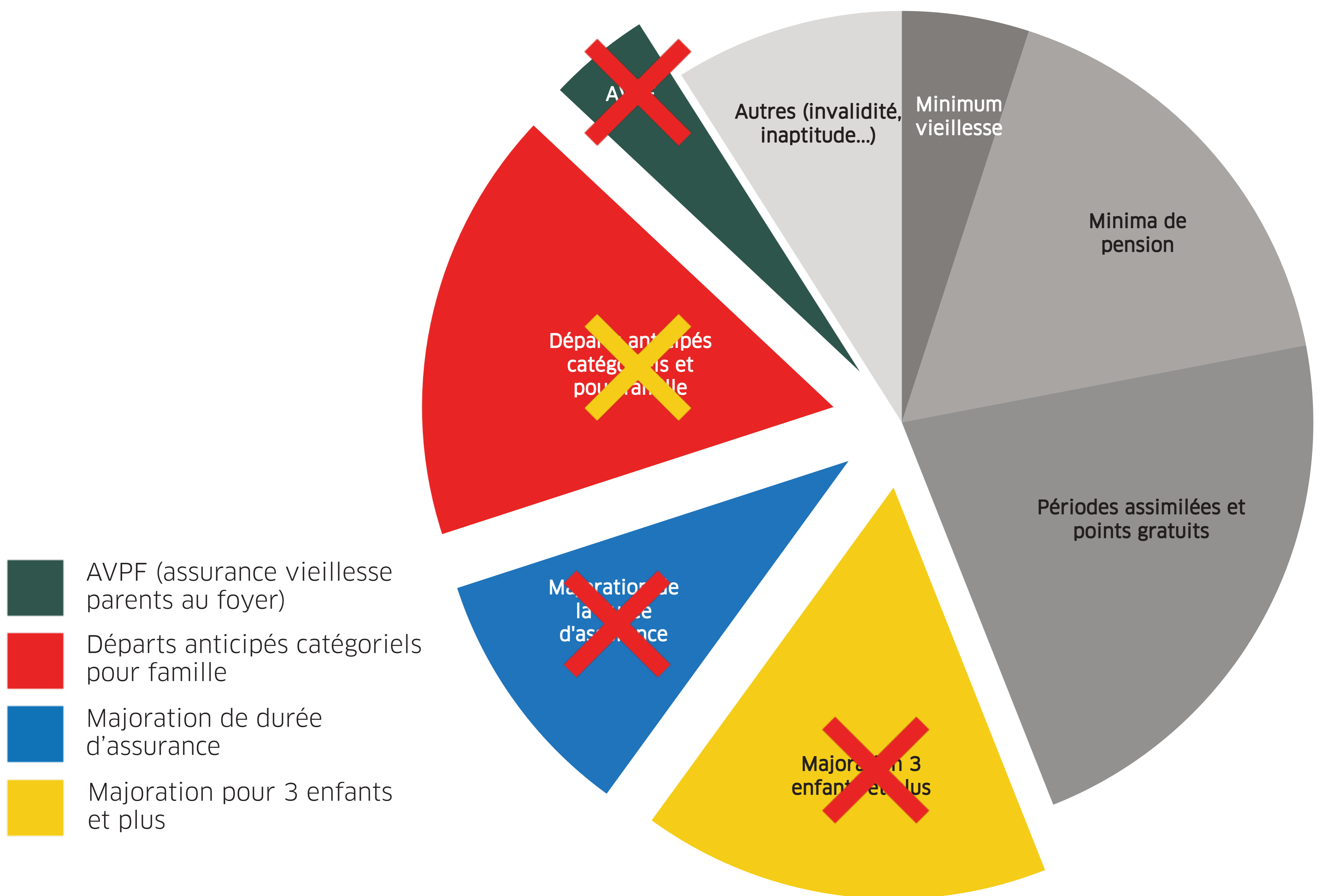
Les inégalités salariales subies par les femmes durant leur carrière perdurent à la retraite



Le système à points amplifierait ces inégalités en prenant en compte toute la carrière et en changeant les règles pour les enfants.

ÉGALITÉ SALARIALE ?

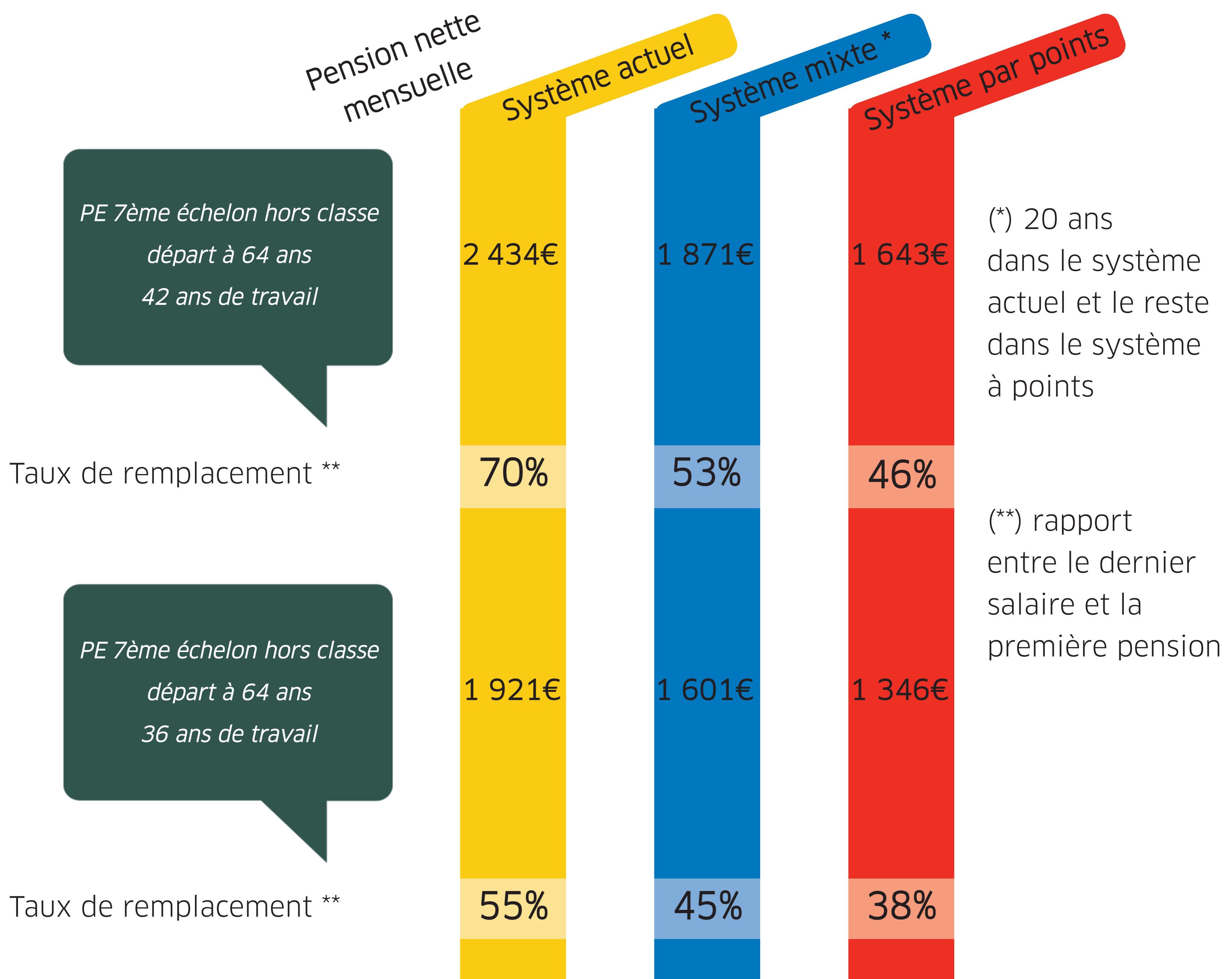
LES DROITS NON CONTRIBUTIFS



Les dispositifs de solidarité représentent entre 20 et 25% du montant total des pensions et permettent des compensations totales ou partielles des pertes de rémunération (maternité, congé parental...).

LES FEMMES PÉNALISÉES !

CONCRÈTEMENT POUR LES PE



Pour les professeurs des écoles, la perte de pension engendrée par cette réforme pourrait atteindre 900€ nets par mois !

DES PERTES INACCEPTABLES !

LIBERTÉ DE CHOIX : INTOX !



FAUX

Départ en retraite :
un système fondé
sur la liberté de choix

La valeur du point incertaine déterminerait le montant de la pension : pour l'améliorer, il faudrait travailler plus longtemps.

✘ Partir à 62 ans ne serait possible que pour les meilleures carrières.

✘ Un système de décote à 10% contraindrait à partir à 64 ans seulement.

Partir plus tard avec moins de pension !

LA DOUBLE PEINE !

UNE AUTRE RÉFORME EST POSSIBLE

Revenir sur les réformes régressives de ces dernières décennies : c'est possible !

Pour les salarié-es du privé,
75% calculés sur
les 10 meilleures années

Retraite
à 60 ans
pour tous-tes

Abandon
de la décote
et de la surcote

Pour les fonctionnaires
X avec 75% du dernier
traitement détenu
X 4 trimestres par enfant

Indexation des pensions sur
l'évolution du salaire moyen

Et pour améliorer le système...

Vraie prise en compte
de la situation
des poly-pensionné-es

Prise en compte
des années
d'étude et de stage

CE SONT NOS CHOIX !

5 POINTS DE PIB NÉCESSAIRES D'ICI 2050

Quelques dépenses en milliards

3,7 Md€

Coût annuel de la réforme de l'ISF (2018)

11 Md€

Coût estimé de l'EPR de Flamanville (coût initial 3,3 Mds)

42 Md€

Coût annuel du CICE et transformation en allègement de cotisations (2019)

51 Md€

Dividendes des sociétés du CAC 40

1 point de PIB
25 milliards d'€

C'est beaucoup, mais cela a déjà été fait.

Le taux de pauvreté des retraité-es est passé de plus de 30% dans les années 60 à moins de 5% au début des années 2000, en augmentant de l'équivalent de 8 points de PIB la part du financement des retraites en 40 ans.

UNE AUTRE RÉPARTITION !